

UFER

Mouvement International pour l'Union Fraternelle
entre les Races et les Peuples

Une Idée en Action

Bruxelles

Siège Social
Président, Marielle
Peltier
40/10, rue Washington,
1050 Bruxelles
Belgique

Genève

Représentation NU.
Berhane Ras-Work
145, rue de Lausanne
1202 Genève-
Suisse

New York

Représentation NU.
Sharon Joslyn
P.O.Box 540082, Bronx
New-York 10454,
USA

Montréal

Secrétaire Générale
Raymonde Martineau
812 Outremont
Outremont PQ H2V3N6
Canada



info@ufer-international.org
www.ufer-international.org

Nouvelles d'UFER
2007-01

Editorial

Il y a quelque temps vous avez reçu le rapport de notre dernière Assemblée Générale. Si vous l'avez lu, vous vous souviendrez que nous nous proposons de vous envoyer des bulletins plus « légers » et plus fréquents en privilégiant l'envoi électronique. Ceci est le premier bulletin de ce type et nous espérons qu'il vous intéressera. Vos remarques sont évidemment toujours bienvenues.

Nous vous avons demandé de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir le bulletin par courriel. Un envoi électronique nous permettrait de réaliser une réelle économie et vous permettrait de recevoir les informations plus rapidement. Très peu de membres nous ont répondu et nous avons vraiment besoin de votre collaboration. C'est pourquoi, **nous insistons pour que vous remplissiez TOUS le questionnaire** joint à cet envoi et que vous nous le renvoyiez le plus tôt possible. Vous pouvez nous demander (info@ufer-international.org) de vous envoyer le questionnaire par courrier électronique.

Il ne s'agit évidemment pas de faire pression sur ceux parmi vous qui n'ont pas accès à internet : nous continuerons toujours à envoyer le bulletin « papier » à ceux qui nous le demanderont.

Nous nous permettons aussi de rappeler à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de payer leur cotisation 2006¹ : ce sont ces cotisations qui nous permettent de fonctionner et de vous envoyer ce bulletin.

Certains parmi nous vivent dans des régions que la paix a désertées depuis si longtemps qu'elle semble parfois ne plus jamais devoir revenir....

D'autres mènent des combats (pour la justice, contre l'exclusion...) dont ils ne voient pas la fin....

Tous nous nous sentons solidaires de situations de souffrances et de désespoir partout dans le monde.

Tous nous portons une inquiétude sourde pour la survie de la planète que nous avons tellement malmenée.

Dans ce contexte, il nous semble que notre première tâche à tous est de protéger et de raviver l'espérance, en nous, autour de nous, partout où nous le pouvons. Car c'est elle qui nous donnera, jour après jour, l'énergie de créer le monde dont nous rêvons.

C'est en tout cas ce que nous souhaitons à chacun d'entre vous pour l'année 2007.

*Pour le Comité Directeur
Marielle Peltier, Présidente*

¹ 25€ ou 32US\$ à verser au compte suivant:

Banque FORTIS

IBAN : BE50 0013 6970 0018

BIC : GEBABEBB

DES NOUVELLES DES NATIONS UNIES

1. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Depuis sa création par l'Assemblée générale, le 15 mars 2006, le Conseil des droits de l'homme - successeur de la Commission des droits de l'homme et composé de 47 pays membres - a tenu deux sessions ordinaires et trois sessions extraordinaires, à Genève. Une troisième session aura lieu du 27 novembre au 8 décembre.

Première session

Elle s'est tenue du 19 au 30 juin 2006. Après les inévitables discours d'usage (85) prononcés par des personnalités de haut niveau, le Conseil s'est d'abord occupé de la mise en place de nouveaux mécanismes. Il a créé deux groupes de travail : l'un chargé de formuler des recommandations concrètes sur **le fonctionnement de tous les mandats et mécanismes hérités de la Commission des droits de l'homme** et l'autre ayant pour tâche d'élaborer la procédure d'**examen périodique des actions de l'ensemble des Etats Membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme**.

Il a ensuite adopté la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** ainsi que la **Convention internationale des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**.

- <http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/F83FBC58E37FE3D7C125719F0077ADF6?opendocument>

Deuxième session

Elle s'est tenue du 18 septembre au 6 octobre 2006. Elle était essentiellement consacrée à **l'examen des rapports qui devaient être soumis cette année à l'ancienne Commission des droits de l'homme**. Les rapports ont été présentés par les détenteurs de mandats (Rapporteurs spéciaux, experts indépendants et Présidents de Groupes de travail), avant de faire l'objet de dialogues interactifs auxquels ont participé, outre les membres du Conseil, des états observateurs et des organisations non gouvernementales. Ces rapports portaient soit sur des questions thématiques (racisme, peuples autochtones, violence contre les femmes, enfants dans les conflits armés, droit au logement, à l'alimentation, etc.) soit sur des pays (Burundi, Cuba, Soudan, etc.). Il a en outre examiné un rapport sur la situation des personnes détenues à Guantánamo Bay.

UFER s'est joint à d'autres ONG pour faire une déclaration sur la violence contre les femmes.

Les projets de résolutions seront examinés lors de la reprise de cette session, le 27 novembre.

- <http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/47DA98B7B26776C4C12571FF0069A4D5?opendocument>

Sessions extraordinaires

La première et la troisième session (5-6 juillet & 11 novembre) ont porté sur les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés où la situation s'est gravement détériorée. Chaque fois le Conseil a demandé à Israël de mettre fin à ses exactions et a décidé d'envoyer une mission d'enquête. Dans sa deuxième session (11 août), le Conseil a condamné fermement les violations des droits de l'homme commises au Liban par Israël et décidé d'y envoyer également une commission d'enquête.

- <http://www.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/index.htm>
- http://www.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/specialsession/A.HRC.S-2.2_fr.pdf
- http://www.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/specialsession/A_HRC_S1_3_fr.pdf

Les ONG - UFER

Elles continuent de participer aux travaux du Conseil avec les mêmes privilèges – du moins pour le moment - dont elles jouissaient pendant l'existence de la Commission, c'est-à-dire qu'elles peuvent intervenir oralement et présenter des documents écrits. Elles devront cependant s'adapter aux méthodes de fonctionnement du nouvel organe. Lors des deux sessions ordinaires, elles ont organisé des activités parallèles sur différents sujets pour informer les participants aux réunions du Conseil de situations spécifiques de violations des droits de l'homme.

2. DISCRIMINATION ET VIOLENCE CONTRE LES FILLETES



La 51^e session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra à New York du 26 février au 9 mars 2007 aura pour thème : *l'élimination de la discrimination et de la violence contre les fillettes*. Plusieurs membres d'UFER y participeront, entre autres des jeunes femmes de divers pays. La coordonnatrice de la délégation sera Sharon Joslyn du Grail (E-Mail : bronxgrail@juno.com).

Un séminaire d'experts a été organisé à Florence, Italie, du 25 au 28 septembre en préparation de la prochaine session de la Commission. Berhane Raswork, membre du Comité de l'UFER, figurait au nombre des experts. Pour plus d'information, consultez le site suivant :

- <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/51sess.htm>
- http://www.un.org/womenwatch/daw/forum/forum-daw-disc_viol_girlchild.htm
- http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/elimdisc-viol-girlchild/egm_elim_disc_viol_girlchild.htm#Statements

RECRUDESCENCE DU RACISME ANTI-NOIR

On assiste à une augmentation des manifestations de racisme anti-Noir en Europe, que ce soient les brutalités policières, les législations et pratiques administratives discriminatoires ou encore les lynchages physiques par des groupes néo-nazis. Trop souvent la classe politique reste indifférente face à ces violations, quand elle ne les encourage pas, directement ou indirectement.

C'est dans ce contexte que s'est constitué en 2002 à Berne, en Suisse, le **Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN)**. Cette organisation a été créée par des Africains et des Suisses dans le but de réfléchir sur les causes et d'agir contre les manifestations de racisme anti-Noir en Suisse et plus largement en Europe.

Le CRAN a organisé, les 17 & 18 mars 2006, au siège du Conseil oecuménique des églises à Genève, avec l'appui de la Commission fédérale contre le racisme, une **1^{ère} Conférence européenne sur le racisme anti-Noir** qui s'inscrit dans les suites de la Conférence sur le racisme organisée par l'ONU à Durban (2001). A la fin des travaux, les participants ont adopté une **Déclaration** dans laquelle ils considèrent, entre autres, « que le racisme anti-Noir plonge profondément ses racines dans les mythes, idéologies et dogmatismes liés aux trois religions du Livre, lesquelles ont véhiculé des siècles durant l'infériorisation et la négation du Noir ».

La **Déclaration** rappelle également « le rôle fondamental qu'ont joué les Noirs depuis l'antiquité dans le développement intellectuel, politique, économique, social, culturel et spirituel des sociétés européennes. » Elle demande enfin aux gouvernements européens de « tout mettre en œuvre afin de garantir le principe de co-intégration contenu dans le *Vivre ensemble dans le respect de nos différences ...* (et) d'accorder un soutien accru ... aux actions engagées en faveur de la lutte contre le racisme anti-Noir ... en particulier aux actions menées par les organisations issues des communautés Noires d'Europe. »



Cruz Melchor EYA NCHAMA, membre du Comité Directeur d'UFER, a fait une intervention à cette conférence, en tant que Président du Conseil municipal du Grand-Saconnex (commune genevoise), dans laquelle il a fait un rappel historique de conférences panafricaines qui se sont tenues en Europe au début du XX^e siècle. Il a rappelé, en conclusion, que « l'intégration est un processus, un programme de prise de conscience, de considération du milieu d'accueil qui doit être choisi et mis en pratique par l'étranger pour autant que cette volonté soit acceptée par le milieu d'accueil. »

➤ <http://www.cran.ch/>

RENCONTRES AVEC LES PREMIERS PEUPLES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Par *Raymonde Martineau*

C'est à Genève, dans les années 80, que j'ai véritablement pris conscience de la situation des Premiers Peuples (Indiens, Métis et Inuits) du Canada et du Québec. En tant que chargée des relations avec les ONG à l'Office des Nations Unies à Genève, j'ai pu suivre les débats sur la discrimination contre les peuples autochtones et rencontrer de nombreux représentants de ces peuples. Parmi eux, plusieurs venaient du Canada et du Québec.



En revenant dans mon pays, il y a cinq ans, je m'étais fixé comme priorité de me familiariser davantage avec la situation de ces peuples et de travailler à sensibiliser les jeunes à leur sort. C'est dans ce but que depuis mon retour j'ai visité un certain nombre de réserves à l'invitation de représentants que j'avais connus à Genève. L'an dernier, je me suis rendue chez les Mohawks près de Montréal ainsi que chez les Crees de l'Alberta. Cette année, j'ai fait un long périple, en compagnie de Gaëtane Gascon, sur la Côte Nord du Saint-Laurent et dans le Nord du Québec pour rencontrer des membres de la nation Innu (Montagnais) dans différentes réserves.

- **Quelques données statistiques et autres**

Il y a au Québec dix nations indiennes totalisant 68,738 habitants, 48,236 d'entre eux vivant sur des réserves. Les Innus sont au nombre de 15,636, dont 11,069 au sein de réserves. Quant aux Inuits – à ne pas confondre avec les précédents – ils sont 10,202, dont 9,508 vivent dans des réserves². Le nombre total d'Indiens, de Métis et d'Inuits au Canada est de 976,300³.

Les **réserves** ont été instituées lors de la création de la Confédération canadienne en 1867. « Une réserve est une terre qui a été mise de côté par la Couronne pour l'usage et le bénéfice d'une bande au Canada. »⁴ Une bande est un groupe ou une communauté spécifique d'Indiens. Il y a 614 bandes au Canada.⁵ Un Conseil de bande élu par la communauté gère chacune des réserves. Il reçoit ses fonds du gouvernement fédéral et est chargé de les gérer pour le bien de la communauté. En conséquence, pratiquement toutes les initiatives prises dans la communauté doivent recevoir l'accord du Conseil de bande, qui dépend, lui, financièrement du gouvernement fédéral. Cette situation ne ressemble-t-elle pas étrangement à celle des anciens bantoustans d'Afrique du sud ?

² Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005

³ Idem, 2003

⁴ Guide de terminologie, Affaires indiennes et du Nord Canada : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/index_f.html

⁵ Affaires indiennes et du Nord Canada

La situation varie d'une réserve à l'autre. Certaines ont des activités économiques qui leur permettent d'avoir plus d'autonomie. D'autres, comme celle des Innus de Matimekosh (Shefferville) où nous avons passé quelques jours, sont pratiquement complètement dépendantes de l'argent versé au Conseil de bande par le gouvernement.

- **La réserve de Matimekosh**

Matimekosh compte environ 700 Innus. Ceux-ci se sont peu à peu relocalisés dans la ville voisine de Schefferville, après la fermeture de la mine de fer en 1982, de sorte que les deux se confondent pratiquement. Il reste très peu d'autres habitants. Sur le plan matériel, rien de frappant. Les Innus vivent dans des maisons modernes et jouissent de services sociaux et de santé. Mais quelle misère morale : alcoolisme, drogue, violence (conjugale et autre), suicide, conflits internes, etc. ! Il y a des réserves où la situation est encore pire, tant au point de vue moral que matériel : pas d'eau, pas d'électricité.

Au point de vue éducation, ce n'est guère mieux. On m'a dit qu'à Matimekosh aucun élève n'a complété son secondaire depuis 10 ans à l'école locale, où la majorité des enseignants sont des non-autochtones. Ces derniers ne restent pas très longtemps d'ailleurs. L'administration de la réserve est aussi assurée par des personnes venant de l'extérieur engagées par le Conseil de bande. Les Innus ne contrôlent pas leur économie. Presque toutes les activités économiques sont dans les mains de non-Innus. Pourtant ce peuple vivait sur un territoire vaste et riche en ressources de toutes sortes. Ce fut son malheur.

On retrouve à Matimekosh toutes les caractéristiques d'un peuple aliéné ayant perdu ou en voie de perdre son identité. Les jeunes particulièrement ne savent plus qui ils sont. Quel est leur avenir sur la réserve ou en dehors de la réserve ? On a l'impression d'être dans un cul-de-sac. L'étau se resserre de plus en plus autour d'eux. Il y a des projets de recommencer l'exploitation du fer avec des intérêts chinois et allemands. Mais, selon ce qu'on m'a dit, les Innus ne sont pas impliqués ni consultés.

Des accords ont été signés avec d'autres nations autochtones (Cris et Neskapis) pour la construction de barrages et cela a eu des implications sur le territoire Innu sans que ceux-ci soient consultés. Beaucoup d'accords signés avec les Premiers Peuples sont contestés d'ailleurs. Les arguments donnés sont que les signataires ont été mal informés des implications de ces accords ou que ceux-ci n'ont tout simplement pas été respectés.

- **Discrimination et racisme**

Un peu partout dans le pays, des manifestations, parfois violentes, opposant des membres des communautés autochtones aux autres communautés locales ou aux autorités gouvernementales ont lieu. De nombreux témoignages font état de discrimination et de racisme à leur endroit. Des enquêtes et des sondages montrent que les Canadiens et les Québécois sont plus sympathiques envers les immigrants qu'envers les Premières Peuples.

Une des causes de ce racisme et de ces conflits est l'ignorance, source de toutes sortes de préjugés. C'est pourquoi, j'ai choisi la question des peuples autochtones comme une des priorités de mon enseignement à l'Université. Je crois qu'il est important que les jeunes, qui sont les décideurs de demain, connaissent mieux la situation des Premiers Peuples, la loi sur les Indiens, les différents accords entre les gouvernements canadiens et québécois, le fonctionnement et les conditions de vie dans les réserves ainsi que leur action au niveau international. Il faut favoriser la rencontre entre nos cultures. C'est le meilleur moyen de lutter contre les préjugés.

DERNIERS DÉVELOPPEMENTS SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES AUX NATIONS UNIES

1. Instance permanente sur les questions autochtones (15 au 26 mai 2006)

<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/>

Depuis 2004, j'assiste, comme représentante d'UFER, à la réunion annuelle de cette instance des Nations Unies, créée en 2000 à l'initiative des peuples autochtones. Elle a pour mandat de prodiguer des conseils sur les questions autochtones au système des Nations Unies par l'entremise du Conseil économique et social (ECOSOC). Elle est composée de 16 experts, huit nommés par les gouvernements et huit par les organisations autochtones.

Le thème de cette cinquième session, présidée par Mme Victoria Tauli-Corpuz, experte autochtone (Igorot) des Philippines, portait sur les **objectifs du millénaire et les peuples autochtones**. La cérémonie d'ouverture de la session s'est déroulée – pour la première fois – dans la salle de l'Assemblée générale pour marquer, entre autres, le début de la deuxième Décennie internationale des populations autochtones.

Dans l'après-midi, le Ministre des affaires étrangères de **Bolivie** – un Indien comme le Président – a fait une intervention chaudement applaudie par les participants. Il a déclaré, entre autres, que « unis et organisés, nous changerons les politiques économiques qui ne règlent pour l'instant pas les problèmes de nos sociétés et des peuples autochtones. »

Au cours du débat, des appels unanimes ont été lancés pour que les États et les autres parties prenantes tiennent compte des perspectives autochtones dans les stratégies de développement. Une demi-journée a été consacrée à l'**Afrique**. On y a parlé des Pygmées, des Twas, des Mbuti, des San, etc. Vital Bambaze du Burundi, ancien stagiaire d'UFER, a fait une intervention au nom de l'Association « Unissons-nous pour la promotion des Twas ».

La représentante du **Bureau international du travail** (BIT) nous a fait part d'une étude que son organisation a faite sur les Baka du Cameroun, afin d'évaluer leur perception de la pauvreté et de réfléchir sur la façon d'adapter les objectifs du

millénaire à leurs besoins et priorités. Vous trouverez cette étude sur le site du BIT à l'adresse suivante :

- <http://www.ilo.org/public/english/standards/norm/egalite/itpp/publication/cameroun.pdf>

Une séance spéciale a été consacrée à la protection des savoirs et des expressions culturelles traditionnels. Les interventions y étaient très intéressantes, entre autres celle des représentants de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle** (OMPI).

Le thème de la prochaine session sera « **territoires, terres et ressources naturelles** ». Les experts ont proposé qu'elle se tienne au Centre des Nations Unies à Bangkok, du 14 au 25 mai 2007. L'ECOSOC doit encore se prononcer sur cette proposition lors de la reprise de sa session annuelle à l'automne.

2. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Depuis plus de vingt ans un projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones était en discussion au sein des instances de droits de l'homme des Nations Unies. Ces discussions impliquaient principalement les représentants gouvernementaux et ceux des peuples autochtones. Ce texte a pour particularité de traiter des droits collectifs alors que les autres déclarations et conventions de droits de l'homme portent sur les droits individuels. C'est ce qui explique, en partie, la longueur des négociations.

- *Contenu de la Déclaration*

Cette Déclaration comporte « un large ensemble de droits de l'homme et de libertés fondamentales des peuples autochtones, notamment le droit de préserver et développer leurs caractéristiques culturelles et leur identité propre, la propriété et l'utilisation des terres traditionnelles et des ressources naturelles, la protection contre le génocide. Le projet de déclaration couvre aussi les droits en matière de religion, de langue, d'éducation, et le droit de participer à la vie politique, économique et sociale de la société où vivent les peuples autochtones. Le projet de déclaration fait état du droit à l'autodétermination, le droit à l'autonomie en ce qui concerne les affaires autochtones et l'obligation d'honorer les traités et les accords conclus avec les peuples autochtones. »⁶

- *Pierre d'achoppement*

C'est le droit à l'autodétermination et à la gestion des ressources naturelles qui constitue depuis le début la pierre d'achoppement de ces négociations. Des pays tels que les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont opposés jusqu'à la fin

⁶ Fiche d'information no 5: *le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, publiée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, site : <http://www.ohchr.org/french/issues/indigenous/guide.htm>

aux libellés de ces articles. Des heures de discussions leur ont été consacrées. À certains moments le projet semblait voué à l'échec. Mais chaque fois quelqu'un relançait les négociations.

- *Adoption de la Déclaration*

Enfin, cette année, lors de la première session du tout nouveau Conseil des droits de l'homme (juin 2006), le projet de Déclaration a été adopté. Il a recueilli 30 voix favorables, 2 contre (le Canada et la Fédération de Russie) et 12 abstentions. Trois pays étaient absents. Jusqu'à la dernière minute, les Peuples autochtones du Canada avaient espéré que le Canada voterait en faveur du projet, mais le passage d'un gouvernement libéral à un gouvernement conservateur a fait pencher la balance vers le non. Le Canada a été le porte-parole des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ne sont pas membres du Conseil.

Le projet sera présenté cet automne à la 61^e session de l'Assemblée générale pour approbation. Son adoption ne fait pas de doute. Ce sera une victoire – un peu amère cependant si des pays directement concernés rejettent le texte. Bien que non contraignant, cet instrument n'en reste pas moins une référence morale importante.

NOUVELLES DES MEMBRES

- **Paul Beersmans**, membre du Comité directeur de l'UFER, a fait deux voyages d'étude au Jammu et Cachemire en 2006. Au cours de ces voyages, Paul s'est rendu dans diverses parties du territoire et a rencontré des autorités gouvernementales et locales ainsi que des représentants de la société civile, y compris des personnes engagées dans l'assistance humanitaire aux populations. Voici quelques conclusions de son second voyage d'août/septembre 2006.

1. La première priorité doit être de mettre fin aux souffrances des Cachemiriens. Ceci ne peut se faire qu'en mettant fin à la violence.
2. Tout le monde est d'accord qu'il n'y a pas d'autre alternative que de poursuivre le processus de paix
3. Un dialogue est nécessaire à trois niveaux
 - a) Bilatéral : entre l'Inde et le Pakistan
 - b) National : entre le gouvernement de l'Inde, le gouvernement de l'Etat du Jammu & Cachemire et d'autres représentants des Cachemiriens
 - c) Interne : entre les différentes régions du Jammu et Cachemire

Pour plus d'information, visitez le site de l'Association belge de solidarité avec le Jammu et le Cachemire : <http://www.basjak.org>

- **Lieke Coenegrachts**, Belge travaillant au Cambodge, a mis sur pied un programme *d'éducation préscolaire pour l'intégration interculturelle* dans le but de mettre ensemble des enfants d'origines Khmer et Vietnamiennes afin de leur apprendre à vivre ensemble en harmonie. **AN Myong-Ja (Agatha)**, de la Corée, qui a assuré un travail bénévole efficace à la session de formation de Corée en 2004, se rend chaque année au Cambodge pour collaborer à la formation des enseignants. (Voir dépliant ci-joint)
- Le *trafic des êtres humains* est un problème mondial du à la pauvreté et à la mondialisation. Des femmes ainsi que des jeunes filles et jeunes garçons sont dupés par des hommes et des femmes qui s'enrichissent en les achetant et les vendant comme des marchandises. Le **Grail** encourage ses membres à se joindre, dans leur pays, à un groupe de femmes ou à des organisations travaillant à combattre ce trafic dans leur pays. Un réseau de personnes actives dans ce domaine a été créé au sein du Grail. La personne responsable de ce réseau est **Ton Brouwer** des Pays-Bas : ajm.brouwer@hccnet.nl.

QUE FAIRE FACE AU RECHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE ?



Nous savons que notre façon de vivre a un impact sur le réchauffement de la planète. Par leur mode de **consommation**, les habitants des « pays riches » émettent beaucoup plus de CO₂ que ceux des « pays pauvres » (jusqu'à cent fois !). Si ces derniers arrivaient au même niveau de consommation que les premiers, la planète ne réussirait pas à produire suffisamment pour répondre à la demande et pourrait même implorer.

Des membres du Grail, une des associations fondatrices d'UFER, ont réfléchi sur des actions concrètes pour réduire la consommation des ressources terrestres. Ils ont produit un petit document intitulé *How large is your footprint? – An ecological exercise for Grail members (Quelle est la grandeur de votre empreinte – Un exercice écologique pour les membres du Grail)*.

Une « empreinte » signifie ici la quantité de terre et d'eau dont une personne a besoin pour produire ce qu'elle consomme et pour absorber ce qu'elle jette. Si vous voulez connaître la grandeur de votre empreinte, c'est-à-dire quelles sont les conséquences de votre mode de vie sur la nature, si vous avez accès à Internet, faites le **petit test** qui figure sur le site suivant. Vous serez surpris et peut-être même choqués: <http://ecofoot.org/>

Les membres du Grail suggèrent un processus de **conscientisation environnementale** pour ceux et celles qui veulent contribuer à ce que toutes les merveilleuses formes de vie qui existent sur la terre puissent continuer. Ce qui signifie que nous **réfléchissons** sur notre utilisation des ressources terrestres, que nous entreprenons des **actions** possibles et réalisables et que nous travaillons à **rendre les autres conscients** des problèmes et des solutions possibles en ce qui concerne nos « empreintes ». Par exemples :

- **Transport :**
 - ✓ Réduire les trajets en voiture

- **Electricité :** *Nos maisons produisent, en moyenne, plus de gaz à effets de serre que nos autos à cause du combustible utilisé pour générer l'électricité*
 - ✓ Utiliser des ampoules à économie d'énergie
 - ✓ Réduire la température des pièces de 1 ou 2 degrés
 - ✓ Laver à l'eau chaude et rincer à l'eau froide

- **Déchets :**
 - ✓ Recycler le plus possible

- **Nourriture :**
 - ✓ Manger plus de produits frais produits et moins de produits transformés
 - ✓ Réduire la consommation de viande

Ce ne sont là que quelques idées pour commencer à faire quelque chose pour réduire l'émission de gaz à effets de serre. Si vous avez des idées à partager sur cette question, faites les parvenir à : raymonde.martineau@sympatico.ca.

RÉFÉRENCES :

- www.eartheasy.com
- <http://www.footprintnetwork.org/>